

E305
AB/1
81.2
1981
QCSÉ

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS
AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION
SUR LE PROGRAMME DE DOCTORAT
EN OCÉANOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC A RIMOUSKI

Conseil supérieur de l'éducation

Avis n° 81.2
Dépôt légal - 3^e trimestre
ISSN - 0709-3985
Québec, le 17 septembre 1981.

1- Etat de la question

A sa réunion de mai 1981, le Conseil a délibéré sur la recommandation que lui soumettait le Comité conjoint des programmes relative au programme de doctorat en océanographie de l'Université du Québec à Rimouski.

Le Conseil avait alors suspendu sa décision sur ce programme et mandaté le président de s'enquérir auprès de l'Université du Québec des dispositions qu'elle entendait prendre relativement à l'élaboration d'un plan de développement de la recherche et à l'engagement de nouveaux professeurs comme au plan de recrutement des étudiants.

L'université a donné suite à la demande du président du Conseil et présenté un rapport sur les questions soulevées par le Conseil.

2- Recommandation

CONSIDERANT le projet de nouveau programme de doctorat en océanographie soumis par l'Université du Québec à Rimouski, le protocole d'entente intervenu entre l'UQAR et l'INRS-Océanographie ainsi que les autres représentations qu'a fait valoir l'Université du Québec;

CONSIDERANT QUE, dans son Cahier IV, le Conseil des universités reconnaissait à l'Université du Québec à Rimouski un axe de développement en océanographie et que, si celle-ci entendait développer un enseignement de 3^e cycle, "la mise sur pied d'un tel programme devrait de toute évidence se faire en collaboration étroite avec l'INRS";

CONSIDERANT l'importance et l'intérêt accordés par le Québec au développement de l'océanographie et le fait que le programme de doctorat soumis par l'Université du Québec à Rimouski peut s'avérer une contribution majeure au développement de ce secteur jugé prioritaire;

CONSIDERANT que l'Université du Québec à Rimouski a procédé, au cours des dernières années, à la consolidation de son programme de maîtrise en océanographie dont la clientèle étudiante se recrute en grande partie à l'extérieur de la région immédiate de l'université;

CONSIDERANT le protocole intervenu entre l'Université du Québec à Rimouski et l'INRS-Océanographie pour assurer la collaboration de ces deux établissements dans l'implantation de ce programme;

CONSIDERANT le rapport présenté par l'Université du Québec en réponse aux questions soulevées par le Conseil, suite à la recommandation du Comité conjoint des programmes, portant sur:

- la nécessité de délimiter clairement la place de la biologie par rapport aux autres disciplines qu'entend privilégier ce programme;
- le recrutement de ressources professorales et des étudiants;
- la concertation entre l'UQAR et l'INRS en matière de développement de la recherche.

CONSIDERANT, à propos de la concertation de l'UQAR et de l'INRS, que l'université, sans fournir un plan conjoint demandé par le Conseil, a quand même apporté des réponses et des garanties raisonnables.

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education

- (- d'approuver l'implantation, à l'Université du Québec à Rimouski, d'un programme de troisième cycle en océanographie conduisant à l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph. D.);
- (
- (- qu'au terme de sa cinquième année d'existence, ce nouveau programme soit évalué, plus particulièrement sur les éléments énumérés à l'avant-dernier considérant.